

CHAPITRE 8

L'ÉTAT DE DROIT

Questions du jour

- Qu'est-ce qu'un État de droit ?
- Sur quels principes repose-t-il ?
- Qu'est-ce que la hiérarchie des normes ?
- Comment son respect est-il assuré ?
- Quelle est la compétence de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'État, de la Cour de cassation ?

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

A. Définition

Régime politique dans lequel les autorités sont soumises aux règles de droit.

B. Le principe de la *hiérarchie des normes*

- Il existe généralement plusieurs types de norme dans un Etat ;
- ces normes sont organisées selon une hiérarchie;
- chaque norme doit être conforme à l'ensemble des normes qui lui sont hiérarchiquement supérieures ;
- les autorités compétentes pour adopter (ou modifier) une norme doivent prendre cette dimension en considération.

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

B. Le principe de la hiérarchie des normes (suite)

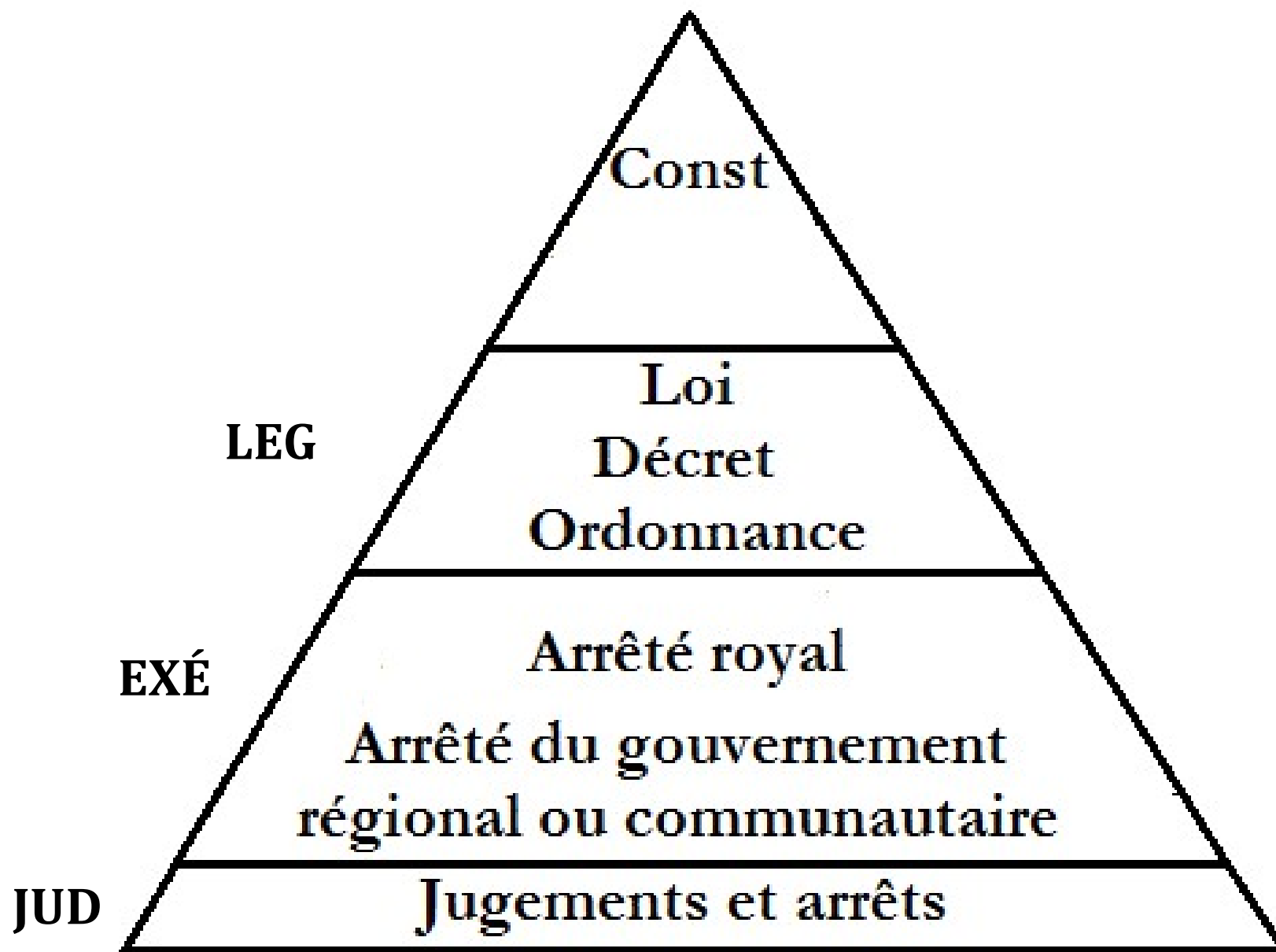
- En Belgique, la hiérarchie des normes se présente comme suit, du sommet à la base :
 - la **Constitution**,
 - les normes **législatives** (lois-décrets-ordonnances),
 - les normes **exécutives** (arrêtés royaux, arr. gouv. rég. et comm., *etc*),
 - les normes **juridictionnelles** (nuance : le rôle de la jurisprudence)

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

B. Le principe de la hiérarchie des normes (suite)

- Le droit belge impose le principe d'équipollence des normes fédérales et fédérées :
 - les décrets et les ordonnances occupent (sous quelques réserves) le même rang que la loi
 - les arrêtés des gouvernements régionaux et communautaires occupent le même rang que les arrêtés royaux.



INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit



C. Le contrôle du respect de la hiérarchie des normes

- S'il n'y a pas de mécanismes de contrôle, le principe de la hiérarchie des normes n'est qu'un vœu pieux...

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

C. Le contrôle du respect de la hiérarchie des normes (suite)

1. *La Cour constitutionnelle*

- Rôle historique de la Cour constitutionnelle, autrefois appelée Cour d'arbitrage
- Juridiction compétente pour vérifier la conformité des normes législatives à certaines règles constitutionnelles (titre II, articles 170, 172 et 191) ainsi qu'aux règles qui répartissent les compétences entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

C. Le contrôle du respect de la hiérarchie des normes (suite)

1. La *Cour constitutionnelle*

- Le recours en annulation
- La demande en suspension
- La question préjudicielle

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

C. Le contrôle du respect de la hiérarchie des normes (suite)

2. Le *Conseil d'État* (section du contentieux administratif)

- Juridiction compétente pour vérifier la conformité des normes exécutives (administratives) aux règles hiérarchiquement supérieures
- Le recours en annulation
- La demande en suspension

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

C. Le contrôle du respect de la hiérarchie des normes (suite)

3. *La Cour de cassation*

- Juridiction compétente pour vérifier la conformité des décisions juridictionnelles aux règles hiérarchiquement supérieures
- Le pourvoi en cassation

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

C. Le contrôle du respect de la hiérarchie des normes (suite)

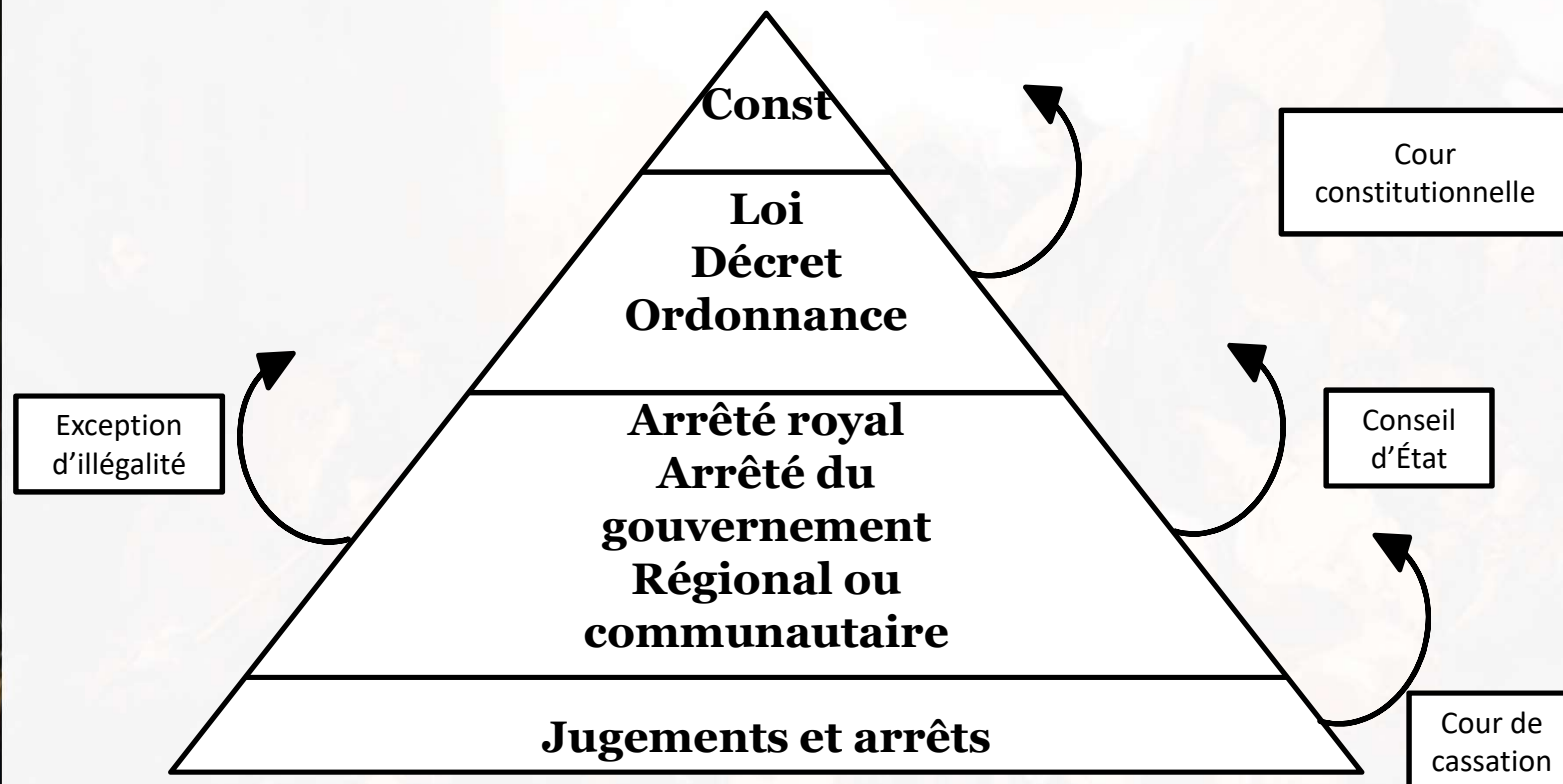
4. L'exception d'illégalité

- Mécanisme par lequel tout juge écarte, dans le cadre de l'affaire dont il est saisi, l'application des normes exécutive (administratives) qui ne sont pas conformes aux normes hiérarchiquement supérieures (art. 159 Const.).
- Absence de délai
- Effets de la mise en œuvre de l'exception d'illégalité

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Chapitre 8 – L'État de droit

- La pyramide des normes



Concepts-clés

- Recours en annulation
- Exception d'illégalité
- Question préjudicielle